

Commission : UNESCO



Sujet : Peut-on tout dire dans les médias et sur les réseaux sociaux ?

Membre de l'État-major : Giulia Barbero et Paula Las Heras

Position : Présidentes

Introduction

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

~ Article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

La liberté d'expression a été reconnue comme un des droits humains les plus fondamentaux, puisque sans elle beaucoup d'autres droits ne pourraient pas exister. Elle est essentielle à la démocratie, car le partage d'opinions est indispensable à son fonctionnement. Le moyen le plus commun pour partager ces opinions est la presse, sous toutes ses formes. Il est donc crucial d'assurer l'indépendance et la liberté des médias, et de les protéger de la censure, la propagande et la désinformation.

Ces dernières années, les médias ont connu une transformation radicale grâce à l'Internet et l'apparition des réseaux sociaux. Alors que dans le passé, seules quelques personnes privilégiées pouvaient donner leur opinion à un large public et diffuser des informations, maintenant n'importe qui ayant un accès à Internet peut le faire. Cela semble à première vue une fantastique opportunité pour améliorer la liberté d'expression, mais ces nouvelles technologies entraînent un certain nombre d'inconvénients.



Premièrement, il est indéniable que les réseaux sociaux ont favorisé l'organisation d'un grand nombre de manifestations et permis aux peuples de faire entendre leur voix. On le voit en 2011, pendant le printemps arabe, en Tunisie puis en Égypte, et aujourd'hui avec le *Hirak*, le mouvement de contestation en Algérie pendant toute l'année 2019. D'un autre côté, ces nouvelles technologies ont aussi permis aux régimes autoritaires de contrôler encore

plus leur population à travers des méthodes comme les coupures d'internet et la censure de certains sites, portant atteinte à la leur liberté d'expression des journalistes et des citoyens sur les réseaux sociaux, parfois poursuivis à cause de leurs publications.

De plus, comme on peut le voir très facilement avec la pandémie du COVID-19, les « *fake news* » ou infox, se transmettent très rapidement et provoquent de multiples problèmes, y

compris sur le plan de la santé ou de l'ordre public. La réaction de beaucoup d'Etats face à cette désinformation a été de censurer toutes les informations considérées comme fausses ou trompeuses. La plupart des gens sont d'accord avec cette décision de limiter la liberté d'expression pour le bien commun, mais par exemple en Afrique du Sud il y a eu des cas de violence contre des journalistes avec l'excuse qu'ils étaient en train de propager des informations incorrectes sur le coronavirus quand en fait ils avaient juste critiqué la gestion de la pandémie par leur gouvernement.

Le problème de la censure et de la violence contre les journalistes est un des plus importants dont s'occupe l'UNESCO, parce qu'il est très difficile de faire le partage entre censure légitime et illégitime. Prenons par exemple le cas des lanceurs d'alerte : ceux-ci sont des personnes qui dévoilent des secrets d'Etat ou d'entreprise parce qu'ils ont le sentiment que leurs actions sont moralement et politiquement justifiées. Dans la plupart des Etats, y compris démocratiques ces lanceurs d'alerte sont persécutés comme traîtres ou dangers publics par les gouvernements, ce qui crée beaucoup de débats sur la légitimité de la persécution des journalistes et la dissimulation d'informations par les gouvernements. Peut-il y avoir des limites à la liberté d'information ? Et si oui, est-il juste de poursuivre ceux qui dévoilent ces informations confidentielles ?

Toutes ces questions sur la liberté d'expression et la protection des sources d'information sont très stimulantes et propices au débat. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a choisi de les affronter pendant la conférence du MUNUCCLE 2020. Le rapport qui suit cherche à souligner les aspects les plus importants de cette problématique, en partant des limites à la liberté d'expression, et comment ce débat s'est complexifié avec l'apparition des nouvelles technologies, dimension qui s'est ajoutée à des pratiques plus anciennes, comme la censure ou la violence contre les journalistes ; il identifie ensuite les acteurs principaux concernés par cette question ; et enfin les développements récents, en particulier la crise du coronavirus ; et se termine avec l'examen des actions de l'ONU et la présentation des grandes orientations dans lesquelles pourraient s'inscrire les solutions possibles à cette question de la liberté d'expression en ces temps de transparence et de plus grande accessibilité à l'information, mais aussi de fake news et de manipulation des opinions publiques.

Définition des termes clefs

Liberté d'expression : La liberté de pouvoir exprimer sa propre opinion, sans devoir craindre pour sa sécurité ou son intégrité

Liberté des médias : La liberté pour les médias de publier des informations et des opinions sans avoir peur de sanctions par l'état ou par toute autre entité

Droit à l'information : Le droit de chacun d'avoir accès aux informations nécessaires pour pouvoir prendre des décisions informées (par exemple, pour savoir pour qui voter). C'est essentiel pour la démocratie

Censure : action engagée, le plus souvent par un Etat, pour empêcher certaines informations d'être diffusées auprès du public.

Propagande : la diffusion d'informations tendancieuses auprès du public, souvent pour faire passer un message politique et/ou pour garder le contrôle sur la population.

Journalisme : le métier de ceux qui s'occupent de rechercher, interpréter et transmettre les informations au public

Désinformation / Méinformation : l'acte de diffuser des informations qui sont fausses ou partielles, délibérément ou non. A propos des fausses informations elles-mêmes, on reprend dans le langage courant l'expression en anglais de fake news, ou en français le néologisme infox.

Discrimination : traitement différent et désavantageux de certaines personnes ou de certains groupes de personnes en raison des préjugés négatifs liés à leur race, genre, sexualité, religion ou origine sociale.

Diffamation : acte de ruiner la réputation de quelqu'un en diffusant des fausses informations sur cette personne

Blasphème : acte irrespectueux à l'égard de figures ou de sujets religieux

Firewall : un « pare-feu » qui bloque des sites ou des parties de ces sites pour tout les utilisateurs internet qui accèdent à-travers ce portal. Ceci peut être privé (filtres anti-pornographie pour des enfants), public (filtrage de sites et d'informations au niveau d'une école, d'une bibliothèque, d'un bureau...) ou même au niveau d'un Etat entier (voir : « The Great Firewall of China »)

Lanceur d'alerte : personne qui partage des informations avec le public qui ne sont normalement pas accessibles à ce dernier, comme par exemple des documents confidentiels, par volonté de transparence et pour dénoncer une situation jugée anormale et contradictoire avec les intérêts de la collectivité.

Aperçu général

Limites à la liberté d'expression

La liberté d'expression est un des droits humains fondamentaux. Toutefois, il est important de reconnaître que la liberté d'expression, pour assurer son existence, a besoin de limites. Ces limites, tels que définies par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) du 1966, se trouvent dans l'ordre et la sécurité publiques, la santé et moralité publiques, et surtout les droits et libertés d'autrui. Les lignes directrices du PIDCP restent néanmoins très générales, et il y a eu différents cas de contestation sur les limites

légitimement imposables à la liberté d'expression, dont quelques-uns seront explorés ci-dessous.

Les limites les plus évidentes portent sur les discours de haine et de discrimination publiés dans la presse écrite ou sur le Web. Est-ce qu'ils doivent être punis pas la loi, et jusqu'à quel point ? Différentes entités ont réagi différemment. Par exemple, aux Etats-Unis le Premier Amendement de la Constitution protège aussi le discours de haine, sauf quand il incite directement à un crime. Par contre, les Etats européens ont des lois un peu plus restrictives, puisqu'elles considèrent le discours de haine comme un crime en lui-même, bien qu'il ne soit pas toujours poursuivi systématiquement. D'ailleurs, il y a des lois dans la plupart des pays d'Europe ainsi qu'en Israël qui interdisent le déni du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, et parfois aussi tout ce qui peut s'apparenter à du contenu nazi.



PEUT-ON RIRE DE TOUT ?

On peut aussi évoquer le « *politically correct* ». Il a pour origine la volonté des minorités aux Etats-Unis de faire prendre conscience de la connotation des mots qui, sans forcément le vouloir, peuvent offenser certaines personnes dans un contexte de plus en plus multiculturel. Il concerne notamment les remarques relatives au genre, race, sexualité, religion ou appartenance à un certain groupe social. Bien que son objectif soit louable et qu'il cherche à en finir avec la

discrimination, le *politiquement correct* peut déboucher sur une auto-censure et empêcher de parler des « sujets qui fâchent » entre différentes communautés. Il y a eu pas mal de débat sur cette question ces dernières années, et la question de « Peut-on rire de tout, même quand cela peut offenser ? » reste très controversée.

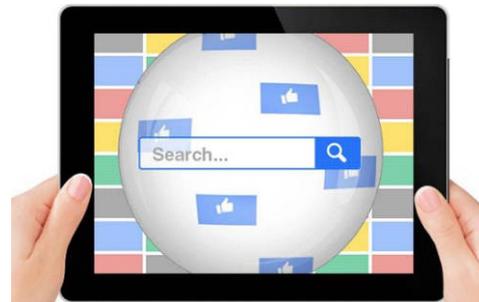
L'Internet et les réseaux sociaux



Aujourd'hui, 57 % de la population mondiale a accès à Internet ; de ce pourcentage plus de 4 milliards en sont des utilisateurs actifs, et à-peu-près 3,5 milliards utilisent des réseaux sociaux. Avec les nouvelles technologies de l'Internet et de ses réseaux sociaux, la question de la liberté d'expression refait surface dans des contextes complètement nouveaux, qui ont souvent pris les États et leurs tribunaux par surprise.

Avant Internet, les médias étaient des institutions clairement identifiables et sujettes aux réglementations des États. La parution du micro-blogging et des réseaux sociaux en général a entraîné un changement fondamental dans la diffusion des informations : n'importe qui peut assumer le rôle de « journaliste » et distribuer des nouvelles au public, qu'elles soient vraies ou pas. En théorie cela peut être vu comme une participation croissante à la démocratie, puisque tout citoyen a accès à une infinité d'opinions différentes, mais en pratique le constat est beaucoup plus nuancé.

Par exemple, un phénomène qui est apparu dans les dernières années sur Internet est celui de la « bulle d'informations » ou « bulle de filtres ». La plupart des moteurs de recherche (notamment Google) et des réseaux sociaux utilisent des algorithmes qui filtrent les nouveaux résultats sur base des recherches précédentes de l'utilisateur et de son profil. Par exemple, en recherchant une entreprise pétrolière un activiste écologiste trouverait des articles sur les déversements de pétrole, alors qu'un investisseur financier tomberait plutôt sur des sites d'actions liés à cette entreprise. De cette manière, les résultats des recherches iront confirmer l'opinion déjà existante de l'utilisateur, soit en la renforçant avec des données supplémentaires, soit en lui présentant des opinions contraires tellement ridicules qu'elles le convaincront encore plus du bien-fondé de sa propre opinion. C'est comme cela que se créent des « bulles », où au lieu d'avoir accès à une multitude d'opinions valides, on se retrouve à être encore plus sûr de soi-même. Cela est un danger très important pour la démocratie, puisqu'elle est basée sur le partage d'idées et de points de vue.



En plus, les réseaux sociaux présentent les nouvelles qui apparaîtront à l'écran sur base d'un algorithme qui induit l'utilisateur à rester le plus longtemps possible sur leurs réseaux. D'un coup, il privilégie les nouvelles les plus controversées et sensationnelles, sans accorder d'importance à leur véracité. C'est à cause de cela que, par exemple, sur YouTube les vidéos avec des titres « *click-bait* » (clic-appât) obtiennent le plus de vues.



L'attraction pour le sensationnel alimente aussi le circuit des « fake news ». Ici, il ne s'agit pas seulement d'un titre exagéré, mais il en va aussi de la véracité des informations. Elles sont impossibles à vérifier (pas d'auteur ni de sources) et elles proposent une vérité qui s'éloigne de celle couramment acceptée. Les réseaux sociaux rendent le partage de ces fausses nouvelles d'autant plus facile, puisqu'on ne s'attend pas à trouver des sources quand quelqu'un poste quelque chose sur les réseaux sociaux.



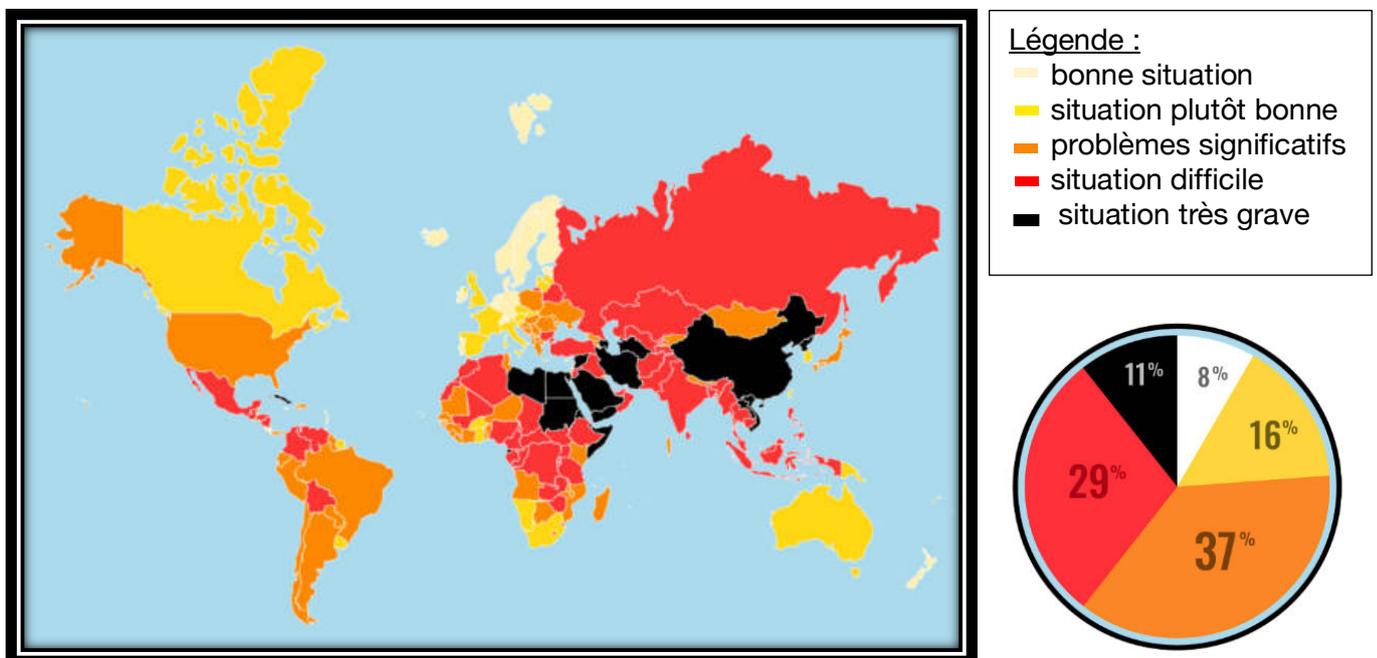
La diffusion de « *fake news* » est devenue un problème important ces dernières années, notamment à l'occasion des élections de 2016 aux États-Unis, où des fausses informations étaient diffusées à propos de candidats, notamment la candidate démocrate Hillary Clinton, avec l'objectif de salir leur réputation. Puisque les élections sont un des aspects les plus importants de la démocratie, il est essentiel qu'elles soient protégées afin de la préserver.

Tous ces cas de désinformation peuvent conduire à envisager de contrôler les informations qui sont diffusées sur le web, pour assurer la véracité des informations qu'on peut y trouver. Le problème c'est qu'il n'est pas souvent facile de déterminer ce qui est vrai et ce qui est faux, et essayer de contrôler les informations porte souvent à des cas de censure.

La censure

Les médias jouissent du rôle central dans la diffusion des informations. Parfois, certains Etats ou organisations utilisent ce pouvoir pour modifier ou supprimer l'accès aux informations, ou encore pour éliminer les sources concurrentes d'information et imposer une vision unique du monde et de la société. Dans ce cas, on parle de propagande ou de censure de la presse, qui restreignent les libertés considérées comme fondamentales.

La censure et la propagande sont bien sûr utilisées par des Etats totalitaires. Le chef, ou dictateur, possède donc un pouvoir absolu. Il impose sa volonté et contrôle les informations de son pays. L'absence de liberté d'expression et la censure de la presse conduit non seulement au contrôle des médias, mais aussi des pièces de théâtre, des livres, des réunions... Néanmoins, la censure et la propagande sont aussi utilisées massivement en cas de guerre, et dans certains Etats démocratiques qui l'utilisent d'une toute autre façon. Elle est toujours exercée par le gouvernement, le régime politique ou l'Église et a pour objectif le contrôle de la population. Sa fonction est de filtrer les informations avant de les diffuser au public. On trouve différents types de censure : la censure politique, la censure sociale et la censure culturelle.



Les journalistes peuvent aussi pratiquer l'auto-censure, car les grands médias sont souvent détenus par des compagnies privées et les journalistes, ont parfois tendance à ne pas écrire un article pouvant nuire aux intérêts des actionnaires. Les journalistes peuvent avoir peur de donner leur point de vue critique à cause de possibles représailles du pouvoir politique, s'ils endommagent la réputation du régime en place, ou alors par crainte que leurs articles puissent nourrir des révoltes ou même une révolution. Selon une étude du Conseil de l'Europe faite en 2017, les journalistes turcs sont les plus nombreux à se dire victimes d'une surveillance ciblée (près de 87% d'entre eux). Ces diverses pressions et la peur d'y être confronté conduisent 31% des journalistes interrogés à atténuer leur couverture de certains sujets, 15% à abandonner ces sujets et 23% à ne pas diffuser certaines informations.

On trouve aussi des causes religieuses : afin de ne pas choquer des pratiquants de certaines religions, l'auteur va limiter la façon dont il exprime ses idées, par exemple en évitant activement le blasphème.

La censure n'est pas une chose nouvelle ; plusieurs Etats dans l'histoire l'exerçaient ainsi que la propagande pour maintenir le contrôle de leur population, notamment l'URSS. Mais l'arrivée de l'Internet a révolutionné les manières de censurer les informations, en prenant différentes formes : la plus commune est celle utilisée dans la propagande, qui manipule les informations diffusées au public avec le but de contrôler la pensée du peuple. Des informations peuvent être modifiées en partie, supprimées entièrement ou même inventées pour arriver à ce but.

Un exemple de la manière dont ces nouvelles technologies influencent les méthodes de censure est le refus de laisser la population accéder aux outils numériques : en Corée du Nord, la possession d'un ordinateur nécessite une autorisation officielle. Ceci est un cas extrême, mais il y a eu plusieurs fois des coupures d'Internet pour une période plus ou moins prolongée, assez couramment pendant les élections dans certains pays comme l'Egypte, l'Ethiopie ou le Zimbabwe, ou alors pour prévenir l'organisation de manifestations.

Cependant, l'accès à Internet a été considéré comme une prolongation de la liberté d'expression par le Conseil des droits humains en 2016, et y porter atteinte est donc considéré comme un crime international. Mais il n'est pas seulement question de coupures d'Internet : il y a d'autres façons de nuire à la liberté d'expression en utilisant les nouvelles technologies. Par exemple, les *firewalls* permettent de bloquer complètement des sites, ou de modifier leur contenu. Il n'est pas difficile de voir comment cela contribue à la censure et à la propagande. Un des cas les plus extrêmes d'utilisation de firewalls est celui du « *Great Firewall of China* », qui bloque des milliers de sites et de pages web pour toute la population chinoise.



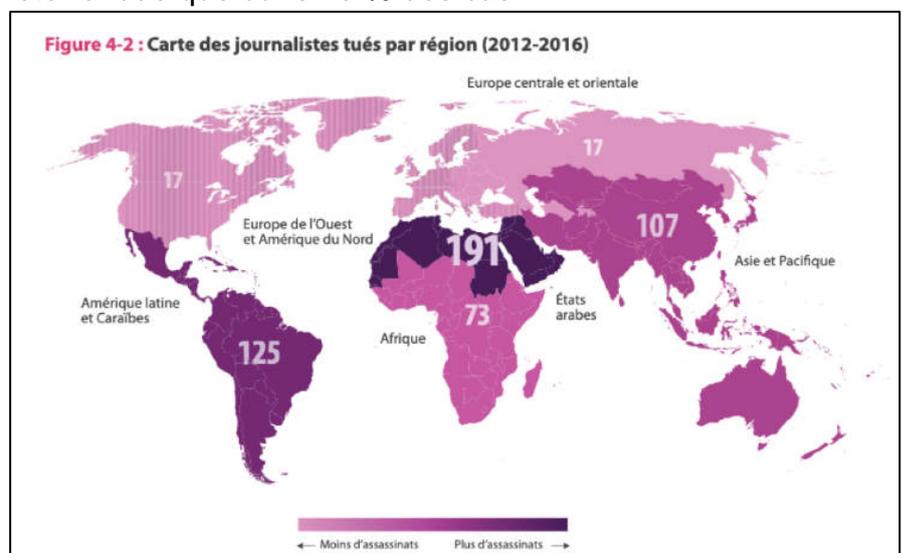
Les menaces qui pèsent sur la sécurité des journalistes

Le journalisme est une forme spéciale d'utilisation de la communication absolument fondamentale pour le développement de la démocratie.

Néanmoins, partout dans le monde, cela reste une profession dangereuse. Dire la vérité aux détenteurs du pouvoir, enquêter sur les crimes et la corruption, tenir les gouvernements responsables, travailler dans des zones ou des contextes dangereux expose à des risques de représailles, de harcèlement et de détention arbitraire.

Entre 2012 et 2016, l'UNESCO a recensé le meurtre de 530 journalistes, une moyenne de deux tués par semaine. De plus, l'impunité des crimes commis contre les journalistes est presque la règle, car justice n'a été rendue que dans 10 % des cas.

L'assassinat des journalistes et des professionnels des médias est la forme la plus extrême de censure. Non seulement elle constitue une grave violation des droits humains, mais elle porte aussi plus largement atteinte au droit collectif à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.



L'Union européenne elle-même n'est pas épargnée par ce phénomène : la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia a été assassinée le 16 octobre 2017, et le journaliste slovaque Ján Kuciak l'a été le 21 février 2018. Dans les deux cas, ils menaient des enquêtes sur des affaires de corruption qui touchaient aussi la classe politique.

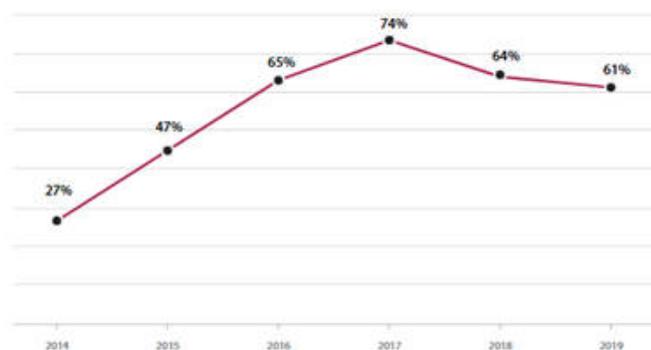
Mais il existe plusieurs façons de porter atteinte à la sécurité des journalistes. Disparitions forcées, tortures, menaces et intimidations, confiscation d'équipements, exil forcé et harcèlement sexuel sont malheureusement des méthodes utilisées assez couramment.

Par ailleurs, les lanceurs d'alerte sont aussi ciblés : à toutes les échelles, les lanceurs d'alerte sont-ils des journalistes ? Ils révèlent des secrets d'Etat ou d'entreprises, en pensant que la population a le droit de les connaître, d'un point de vue éthique. Mais, comme la liberté d'expression, est-ce qu'ils ont aussi des limites ?

Il y en a de différents types de vérités dévoilées par ces lanceurs d'alerte : les atrocités de guerre comme avec Chelsea Manning, les systèmes de surveillance ou d'espionnage illégaux comme avec Edward Snowden ou Daniel Ellsberg, les entreprises qui portent atteinte à l'environnement comme avec Robert Billot et Erin Brockovich ; il y a aussi ceux qui mettent à disposition une plateforme ou les lanceurs d'alerte peuvent publier leurs découvertes comme Julien Assange avec les Wikileaks. Beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui en prison ou en exil pour échapper aux poursuites judiciaires. Les accusations d'espionnage peuvent-elles être une façon de censurer le journalisme ? Est-ce que les lanceurs d'alerte aident la démocratie ou l'entravent ? Et donc, doit-on les poursuivre en justice ou les protéger ?

La Directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, adresse chaque année aux États membres de l'ONU une demande afin de faire le point sur l'état du suivi judiciaire des assassinats de journalistes enregistrés par l'Organisation. Sur les 61 États invités en 2019 à envoyer des informations actualisées, 37 ont fourni une réponse.

POURCENTAGE D'ÉTATS AYANT RÉPONDU À LA DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN 2014-2019



Un journaliste et un jeune garçon qui se couvrent durant une manifestation, près de la place Tahrir, Le Caire, Égypte, 2011.

Pays et organisations concernés

Chine

Le Parti communiste chinois, parti unique de la RPC, censure systématiquement tout ce qui concerne : les manifestations de la place Tian'anmen en 1989, la répression contre les Tibétains, celle contre les Ouïghours, et de manière générale, tout ce qui peut remettre en cause sa légitimité. Cela est possible grâce au Grand Firewall, l'ensemble des législations et des systèmes technologiques qui régissent collectivement l'Internet du pays.

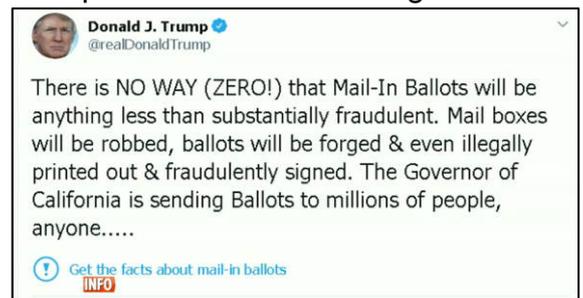
Corée du Nord

Aujourd'hui, la Corée du Nord est le pays qui, dans le monde, a le plus recours à la censure. Le gouvernement maintient sa population dans l'ignorance. Consulter le site d'un média étranger vaut un séjour en camp de concentration. L'agence de presse KCNA est la seule autorisée à transmettre des informations aux médias.

États-Unis

Les États-Unis sont un pays très particulier en ce qui concerne la liberté d'expression. D'un côté, ils ont des lois très permissives en ce qui concerne la diffamation et la discrimination sur les médias : leur Premier Amendement à la Constitution protège les libertés de manière presque absolue, sauf s'il y a incitation directe à la violence. D'un autre, depuis l'attentat contre les Tours Jumelles du 11 septembre 2001, le gouvernement américain a permis ce que beaucoup d'ONG, comme Reporters sans Frontières, considèrent comme une violation de la « vie privée ». Ce qui a pu aller jusqu'à l'extorsion forcée d'informations, sous le prétexte de loi contre l'espionnage. Pour plus d'informations, voir la partie sur Julien Assange.

Récemment, une polémique a opposé le président Trump à Twitter parce que le réseau social a voulu signaler à ses utilisateurs qu'il était préférable de vérifier l'information diffusée par le président.



Reporteurs sans Frontières

Cette organisation internationale et indépendante basée à Paris a été créée en 1985 à Montpellier par quatre journalistes, avec le but de promouvoir la liberté d'expression des journalistes. Depuis, elle est devenue leader dans le monde pour la défense et la promotion de la liberté de l'information. L'organisation combat les atteintes à la liberté de l'information depuis 30 ans avec, aujourd'hui, des correspondants dans 115 pays comme Haïti, où elle a créé un centre d'appui aux médias après le séisme de janvier 2010, ou, plus récemment, en Syrie, où elle a dispensé des formations pour des journalistes et bloggeurs au sein de la rébellion.



IFEX

La International Freedom of Expression Exchange (Echange internationale de la liberté d'expression) est une coalition de plus de 100 ONG basées dans le monde entier qui s'occupent de la promotion de la liberté d'expression. Elle regroupe toutes les principales ONG comme Reporters sans Frontières, Freedom House, Article 19, Index on Censorship, Human Rights Watch et beaucoup d'autres. La mission d'IFEX est celle de favoriser la communication sur la liberté d'expression à une échelle mondiale. C'est surtout grâce à eux que beaucoup d'actions internationales, notamment au niveau de l'ONU, ont été prises, comme par exemple la journée mondiale pour la liberté d'expression et la campagne contre l'impunité des crimes contre les journalistes.



Freedom online coalition



Il s'agit d'une coalition de 30 pays qui se sont engagés à reconnaître les droits humains sur Internet comme dans la vraie vie. Cette coalition est née comme une initiative du bureau pour les affaires étrangères des Pays-Bas et depuis sa création en 2011 à La Haye, elle a entraîné des nombreuses collaborations et déclarations communes entre ses membres dans différents conseils de l'ONU. Ses membres aujourd'hui sont l'Allemagne, l'Argentine, l'Autriche, l'Australie, le Canada, le Costa Rica, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Finlande, la Géorgie, le

Ghana, l'Irlande, le Japon, le Kenya, la Lettonie, la Lituanie, les Maldives, le Mexique, la Moldavie, la Mongolie, la Norvège, la Nouvelle Zélande, la Pologne, les Pays-Bas, la République tchèque, le Royaume Uni, la Suède, la Suisse et la Tunisie.



Google est le moteur de recherche le plus utilisé. Cela veut dire qu'il a quasiment un monopole sur les informations qui sont disponibles pour le public. Comme Google est une compagnie privée, il tendra à faire ce qui est dans son intérêt. Comme nous l'avons déjà vu dans la section sur Internet et les réseaux sociaux, cela provoque la formation de « bulles d'informations », qui encouragent la désinformation. La question de savoir si les États ou autres entités peuvent réglementer des moteurs de recherche comme Google, et jusqu'où, reste très débattue, puisque d'un côté on risque de diffuser des fausses informations, de l'autre de censurer des opinions, en réduisant la liberté d'expression.

Twitter

Twitter est un des réseaux sociaux les plus utilisés. Il l'est notamment pour transmettre des nouvelles et pour faire partie de ses propres opinions à un public nombreux. Le nombre limité de caractères qui peuvent apparaître sur un « Tweet » ont causé beaucoup de problèmes en ce qui concerne la possibilité de vérifier la fiabilité de leur contenu, puisque souvent il n'y a pas d'espace pour inclure des sources. C'est ainsi que Twitter est devenu un des plus grands distributeurs de « fake news », avec Facebook. Mais cela n'est pas tout : un autre grand problème de Twitter, ainsi que d'autres réseaux sociaux, est la mesure dans laquelle il doit ou peut filtrer le contenu posté par ses utilisateurs. Il y a eu des nombreux cas de censure à travers Twitter, qui ont souvent créés des polémiques. En tout cas, il faut toujours tenir compte du fait que Twitter est une entreprise privée qui a son propre agenda, qui peut coïncider ou non avec celui de certains pays.



WhatsApp

C'est le réseau social le plus populaire du Moyen-Orient. Cette app facilite beaucoup l'organisation des manifestations antigouvernementales dans les pays arabes où les libertés comme celle de se rassembler sont restreintes. En conséquence, certains pays bloquent régulièrement ce genre d'applications. En Irak, les autorités ont coupé Internet pour affaiblir la mobilisation anticorruption.

Au Liban WhatsApp est aussi utilisé massivement. C'est d'ailleurs parce que le gouvernement a voulu mettre en place une taxe sur son utilisation le 17 octobre 2019 que les Libanais ont commencé à descendre dans la rue. Depuis le 17 octobre, les Libanais manifestent quotidiennement dans une ambiance festive et unitaire, pas seulement pour protester contre cette taxe sur les appels, mais plus généralement pour dire leur ras-le-bol des discriminations ressenties par les moins privilégiés du pays.



Liban, octobre 2019 : Après l'annonce de la taxe WhatsApp, les jeunes ont été les premiers à descendre dans la rue.

Hassan Ammar/AP/SIPA

Développements récents



Coronavirus en Chine

Fin 2019, Wuhan, ville chinoise de 11 millions d'habitants est devenu l'épicentre de l'épidémie d'un nouveau virus : le coronavirus. Ce virus a représenté un défi pour la communication dans le pays, qui souffre déjà de la censure.

Les citoyens journalistes documentent la situation avec des vidéos et des images : 'pas assez des masques', 'pas assez de vêtements de protection et d'équipement'. Ces journalistes sont menacés par le régime, comme Chen Qiushi, le blogueur qui a disparu après avoir déclaré que sa famille et lui étaient en danger : 'j'ai le virus en face, et le parti communiste derrière'. Sa famille dit qu'il a été déplacé de force en quarantaine...



Le 30 décembre 2019, Li Wenliang, un ophtalmologue originaire de Wuhan a prévenu de la menace d'une nouvelle épidémie. Le gouvernement l'a accusé de distribuer des fausses informations et menacé, s'il continuait et ne s'excusait pas, de le sanctionner. Finalement, il a signé ses excuses et a été envoyé pour travailler dans un hôpital où il a attrapé la maladie. Son nom a été partagé par

les internautes, du coup il est devenu le mot le plus censuré en Chine. #nousvoulonslalibertédexpression a eu des millions de vue avant d'être supprimé par le gouvernement chinois. Après la mort du médecin la censure sur Internet s'est intensifiée, les critiques ont été mises en sourdine, et les journalistes ont été encouragés à donner des nouvelles 'plus optimistes' en donnant la parole à des patients guéris.

De plus, cette épidémie a contribué à la diffusion massive de *fake news* sur les réseaux sociaux et via les moteurs de recherche. « Nous devons combattre la propagation des rumeurs et la désinformation. À cette fin, nous avons travaillé avec Google pour nous assurer que les personnes qui recherchent des informations sur le coronavirus voient les informations de l'OMS en haut de leurs résultats de recherche », a déclaré le directeur général de cette organisation onusienne, Tedros Adhanom Ghebreyesus.

Coronavirus dans le monde

Depuis que le COVID-19 est devenu une pandémie, plusieurs gouvernements ont pris des mesures pour limiter la contagion et combattre la désinformation. Malgré cela, des journalistes et des associations ont critiqué les actions de certains gouvernements pour avoir imposé des limites non nécessaires à la population. C'est le cas en Afrique du Sud, qui a pris des sanctions pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison contre ceux qui se rendraient coupables de diffusion de fake news sur le coronavirus. La journaliste Azarrah Karrim a



même été victime de coup de feu de la part de la police alors même que sa profession l'autorisait à se déplacer. En Ouganda il y a aussi eu des cas de violence contre les journalistes qui avaient critiqué les mesures prises par le gouvernement pour combattre le virus, avec l'excuse qu'ils favorisaient la désinformation. Généralement, dans les pays où la liberté d'expression était déjà précaire, elle a encore été restreinte par les mesures contre le coronavirus.

En revanche, dans les pays avec une culture plus libérale, il y a eu des problèmes opposés : les *fake news* qui proposaient des cures miracle comme boire de l'alcool, de l'eau de javel ou encore de l'urine de vache se sont répandues à une vitesse considérable et ont causé des problèmes additionnels à la santé publique. Pour combattre la désinformation, plusieurs gouvernements ont collaboré avec les géants du Net (Facebook, Twitter, Google...) pour qu'ils ne fournissent que des informations approuvées par les autorités. Cette mesure, cependant, n'a pas été très réussie, puisqu'il y a un nombre regrettamment haut de *fake news* qui circulent sur le virus même aujourd'hui.



Assange

Julian Assange est un journaliste australien qui a fondé en 2006 le site "Wikileaks", une organisation non gouvernementale dont l'objectif est de publier des documents confidentiels, ainsi que des analyses politiques et sociales à l'échelle mondiale. Sa raison d'être est d'offrir une visibilité aux lanceurs d'alerte et un débouché public aux fuites d'information, tout en protégeant ses sources. Le site de Wikileaks a été essentiel pour la publication des découvertes des lanceurs d'alerte. Après avoir publié des informations confidentielles révélées par Chelsea Manning en 2010 qui dévoilaient des atrocités de guerre commises par l'armée américaine en Irak et en Afghanistan, il a été accusé par le gouvernement des Etats-Unis de haute trahison, accusation passible de la peine de mort. En fuite depuis, il a eu pas mal d'aventures en cherchant à échapper à la justice américaine.



En 2012, il a été arrêté par le gouvernement suédois pour agressions sexuelles. Interrogé par la police, il a continué à affirmer qu'il s'agissait de fausses accusations et que les autorités suédoises avaient l'intention de l'extrader vers les États-Unis.



À la suite de ses accusations en Suède, il s'est réfugié à l'ambassade d'Equateur à Londres. En avril 2019, cependant, l'Equateur a retiré l'asile politique à Julien Assange suite à des désaccords avec le journaliste, et permis à la police britannique de l'arrêter au sein de l'ambassade. Il se trouve désormais à l'isolement dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, au Royaume-Uni, où le responsable de l'ONU qui l'a vu en

prison évoque un cas de torture psychologique. De plus, Assange risque 175 ans de prison s'il est extradé vers les États-Unis, ce qui sera décidé en mai 2020

La décision des juges britanniques a déjà été reportée plusieurs fois, et cette procédure a dès le départ provoqué des controverses. Par exemple, l'avocat responsable pour sa défense, Edward Fitzgerald, a déclaré qu'en 2017 un député du gouvernement américain était allé lui proposer une grâce sous conditions de la part de Donald Trump. De plus, Chelsea Manning, la personne à l'origine des fuites qui ont conduit à la condamnation d'Assange, a refusé de témoigner à son procès et pour a été emprisonnée pendant un an, où elle a récemment essayé de se suicider. "Mme Manning a précédemment indiqué qu'elle ne trahirait pas ses principes, même au risque de se blesser gravement." c'est ce qu'ont dit ses avocats.

The Guardian, journal britannique de gauche, a écrit : « Le cas des États-Unis contre le fondateur de Wikileaks est une atteinte à la liberté de la presse et au droit du public de connaître [la vérité] ». Reporters sans frontières résume bien ce qui se joue ici : « Aimer ou ne pas aimer Julian Assange, ce n'est pas la question. Accepter ou pas qu'une contribution au journalisme soit assimilée à de l'espionnage, c'est la question ». Et à ce titre, une extradition de Julian Assange vers les États-Unis qui pourrait aboutir à une condamnation à mort serait une véritable atteinte à la liberté d'informer.

Implication de l'ONU

Les Nations Unies, et l'UNESCO en particulier, tiennent très à cœur la liberté d'expression et les autres libertés fondamentales. C'est pour cela que, depuis 2012, 12 résolutions ont été adoptées par l'UNESCO, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité des Nations unies relatives à la sécurité des journalistes. Le Plan d'action des Nations unies lui-même précise explicitement que « la protection des journalistes ne doit pas se limiter à ceux qui sont officiellement reconnus comme tels mais aussi bénéficier à d'autres personnes, dont les travailleurs des médias communautaires et les journalistes citoyens et autres personnes qui peuvent se servir des nouveaux médias pour atteindre leurs publics ».



Cependant, l'efficacité d'une loi dépend souvent de l'existence d'une volonté politique et d'une capacité concrète pour sa mise en œuvre. Ces conditions varient d'un pays à l'autre.

L'UNESCO travaille aux niveaux local, régional et international afin de promouvoir la sécurité des professionnels des médias. En 2002, l'UNESCO a soutenu le processus de consultation sur la Charte de Reporters sans frontières pour la sécurité des journalistes travaillant dans des zones de guerre ou des zones dangereuses. Sur un plan plus pratique, l'UNESCO a collaboré avec Reporters sans frontières (RSF) pour publier un manuel pratique régulièrement mis à jour pour les journalistes travaillant dans les zones de conflit, disponible en dix langues.

Pour sensibiliser le public à ce problème, le 3 mai est célébrée la journée mondiale de la liberté de la presse, qui s'est tenue dans plus de 120 pays en 2017.

Les Nations Unies soutiennent aussi toutes les initiatives, en matière de politiques publiques, qui visent à protéger la vie privée, la liberté d'expression et la transparence, la protection des sources des journalistes dans l'ère digitale, mais aussi à combattre les discours de haine sur Internet, ou encore à promouvoir la diversité des contenus, de la production et de la consommation des médias. Les médias doivent refléter la diversité de la société, sous toutes ses facettes (y compris le sexe, l'âge, la race, l'ethnie, la caste, la langue, les croyances, l'orientation sexuelle, la classe sociale, etc.), afin d'éviter la marginalisation des groupes minoritaires. La liberté d'expression signifie le droit absolu d'informer, quel que soit le contexte, quel que soit la difficulté de la situation.

Solutions possibles

La bonne gestion des médias n'est jamais facile, surtout quand on fait face à une évolution rapide des technologies de l'information. C'est pour cela qu'il est nécessaire de faire face à ce problème à une échelle internationale. Avec une incertitude croissante sur la fiabilité des informations qu'on trouve sur Internet, il est essentiel de développer une certaine réglementation au niveau international pour garantir la véracité des informations transmises au public, en faisant attention à ne pas avoir recours à la censure.

Une solution évidente serait de sensibiliser le public sur l'insécurité des informations de l'Internet, en introduisant l'éducation aux médias dans les écoles. Mais il doit être clair que ceci n'est qu'une mesure de précaution contre les dangers de la désinformation. Il doit y avoir des lois internationales qui s'occupent non seulement de réglementer les informations sur les réseaux sociaux et l'Internet en général, mais aussi éviter toute forme de censure, mais aussi de monopole de l'information qui pourrait porter atteinte au droit à l'information. Cela implique aussi des nouveaux engagements politiques aux niveaux international et régional pour lutter contre les menaces à la sécurité des journalistes.



Bibliographie et sitographie

- ❖ <https://fr.unesco.org/world-media-trends> : *Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias*, un rapport de l'UNESCO de 2019 qui souligne les dernières tendances en regard aux médias et à la liberté d'expression
- ❖ <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/freedom-of-connection-freedom-of-expression-the-changing-legal-and-regulatory-ecology-shaping-the-internet/> : *Liberté de connexion, liberté d'expression : écologie dynamique des lois et règlements qui façonnent l'internet*, un rapport de l'UNESCO du 2010 qui parle de la régulation d'Internet en regard à la liberté d'expression.
- ❖ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/FreedomExpressionandnewmedia.aspx> : *Freedom of expression and new media*, article en anglais publié par le bureau de l'ONU pour les droits humains qui explique brièvement la question en relation aux nouveaux médias
- ❖ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371343_fre : rapport fait par l'UNESCO en 2019 qui identifie les problèmes de la sécurité des journalistes.
- ❖ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371344_fre : rapport de l'UNESCO du 2019 sur les élections et médias à l'ère numérique.
- ❖ https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370686_fre : *Accès à l'information : une nouvelle promesse de développement durable*, un rapport de l'UNESCO du 2019.

- ❖ <https://fr.unesco.org/unesco-series-on-internet-freedom> : rapports pour l'UNESCO sur la liberté de l'Internet.
- ❖ <https://www.ohchr.org/FR/Pages/Home.aspx> : page en français du bureau de l'ONU pour les droits humains qui peut vous fournir des nouvelles sur la question.
- ❖ <http://libertes-et-censure.over-blog.com/article-b-les-formes-de-censure-44299524.html> : un article sur les différentes formes de censure.
- ❖ <https://rsf.org/fr> la page web de l'ONG Reporters sans frontières.
- ❖ <https://www.cambridge.org/core/books/united-nations-and-freedom-of-expression-and-information-unesco-freedom-of-expression-information-and-the-media/0580DBB3DE266A1298C77B564590C337/core-reader> : implication de l'ONU.

Actualités

- En 2019

- ❖ https://www.liberation.fr/planete/2019/11/02/whatsapp-application-la-plus-dangereuse-pour-les-autorites_1761164 : un article sur l'importance de WhatsApp dans le déclenchement des manifestations contre le pouvoir au Liban.
- ❖ https://www.liberation.fr/planete/2016/01/15/les-reseaux-sociaux-canaux-de-survie-des-revolutions_1426802 : sur l'importance des réseaux sociaux dans la mobilisation populaire
- ❖ https://www.liberation.fr/planete/2016/01/16/printemps-arabes-du-cyberutopisme-au-cyberpessimisme_1426826 : idem
- ❖ https://www.lemonde.fr/pixels/video/2019/09/19/comment-edward-snowden-est-il-devenu-lanceur-d-alerte_5512273_4408996.html : une vidéo du Monde sur le lanceur d'alerte Edward Snowden
- ❖ <https://www.theguardian.com/commentisfree/2019/nov/20/the-guardian-view-on-extraditing-julian-assange-dont-do-it> : le plaidoyer pro-Assange du *Guardian* :
- ❖ <https://www.franceinter.fr/emissions/geopolitique/geopolitique-24-fevrier-2020> : un plaidoyer pro-Assange sur France Inter
- ❖ <https://www.arte.tv/fr/videos/089631-000-A/assange-l-homme-traque/> : video sur Julien Assange
- ❖ <https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/12/18/32001-20181218ARTFIG00215-election-de-trump-instagram-a-ete-l-outil-le-plus-efficace-pour-la-propagande-russe.php> : la diffusion de fakenews par la Russie pour déstabiliser les démocraties
- ❖ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2019/12/06/macronleaks-des-hackers-d-etat-russes-ont-bien-vise-la-campagne-presidentielle-de-2017_6021987_4408996.html : idem
- ❖ https://www.liberation.fr/planete/2019/08/19/pekin-a-utilise-twitter-et-facebook-contre-les-manifestants-de-hongkong_1746117 : Comment Pékin manipule Twitter et Facebook pour tenter de discréditer les manifestants à Hong Kong.

- En 2020

- ❖ https://www.lemonde.fr/sante/video/2020/02/18/comment-le-coronavirus-defie-la-censure-chinoise_6029984_1651302.html : vidéo du *Monde* sur la censure chinoise au début du coronavirus
- ❖ https://www.rtf.be/info/societe/detail_coronavirus-nouveau-front-des-reseaux-sociaux-face-a-la-desinformation?id=10469927 : Coronavirus et désinformation
- ❖ <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/general/des-medias-pro-russes-semblent-la-panique-en-europe-sur-le-coronavirus-ue/10215232.html> : Coronavirus et désinformation par les médias pro-russes
- ❖ <https://mg.co.za/analysis/2020-04-05-southern-africa-has-cracked-down-on-fake-news-but-may-have-gone-too-far/> : où est la frontière entre lutte contre la désinformation et atteinte à la liberté d'expression ?